

Province de Québec

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix, lors de la session ordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2024, a adopté le règlement numéro 24-1054 – Sur la régie interne des séances du conseil abrogeant et remplaçant le règlement 1030.

Quiconque peut prendre connaissance du susdit règlement au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau ou sur le site WEB de la municipalité.

DONNÉ à NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX ce 11^e jour de décembre deux mille vingt-quatre.

(signé) Cathy Viens
Cathy Viens
Directrice générale, greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 11 décembre 2024, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mercredi 11 décembre 2024.

(signé) Cathy Viens
Cathy Viens
Directrice générale, greffière-trésorière